

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUILLET à 20 h 30

Nombre de membres en exercice : 11 nombre de présents : 10 votants : 11
Date de la convocation : 15 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juillet, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude HELBERT, Philippe HOUDU, Christophe CHAUVIN, Cécile NOUET, Sylvie CLOUET-CHAUVIRE, Didier HESTAULT, Denis THIBAUDEAU, Laurent OLLIVON, Anthony CHAUVIN, André ROCTON.

Absent excusé : Sébastien BOURDAIS procuration à Marie-Claude HELBERT

Etait absent : /

Secrétaire de séance : Cécile NOUET.

Approbation de la réunion du 11 juin 2019.

Décision modificative

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de valider la décision modificative pour les travaux d'aménagement du parking de la mairie, comme ci-dessous proposé :

Travaux éclairage parking :

Investissement dépenses C/2041511	+ 5 000.00€
Investissement dépenses C/2312 (programme 102 / cimetière)	- 5000.00 €

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RISEEP)

La prime de fin d'année ne sera plus versée à partir de 2019 si les communes n'ont pas de délibération avant 1983.

Le conseil municipal décide une enveloppe budgétaire de 5 000 €.

Le projet de délibération est à transmettre au comité technique du centre de gestion.

Aménagement parking

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que l'appel d'offre pour l'aménagement du parking est lancé.

Les offres des entreprises sont à retournées en mairie pour le vendredi 02 aout avant 12h00.

Programme Local de l'Habitat (PLH)

- VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R. 302-1, R. 302-1-1 à R. 302-1-14 et les articles R. 302-9 à R. 302-13, portant sur la procédure de validation du PLH,
- VU la délibération en date du 25 juin 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat

Par délibération en date du 25 juin 2019, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH). Il est rappelé à l'assemblée que le PLH est le document cadre de la politique locale de l'habitat. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et à assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

D'une durée de six ans, le projet de PLH de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a été élaboré en concertation avec les communes du territoire, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés, à l'occasion de plusieurs groupes de pilotage.

Quatre orientations structurant la politique de l'habitat ont été définies dans le document d'orientations :

- Orientation 1 : Programmer un nombre de logements suffisant pour répondre aux objectifs de développement du territoire
- Orientation 2 : Diversifier le parc de logements
- Orientation 3 : Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire
- Orientation 4 : Action transversale

Sur la base de ces orientations politiques, huit fiches actions déclinent la stratégie à mener par la CCPMG pour atteindre les objectifs, notamment quantitatifs du PLH, qui visent la production d'environ 100 logements par an pour la période 2020-2025.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir donner son avis sur le projet de Programme local de l'Habitat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
- **AUTORISE** Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

Questions diverses ou imprévues.

Gravats à évacuer, entreposé près de la cantine

Fin de séance à 22h00